

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 279

1<sup>er</sup> mars 2007

### SOMMAIRE

1st Rei S.A. ....	13357	Holter Investments S.à r.l. ....	13346
Advent Opera Holding S.à r.l. ....	13375	H.P.A. S.A. ....	13384
Amana II ....	13382	Ipsilux Immobilière ....	13381
Beige Capital S.A. ....	13372	Jaspe S.A. ....	13373
Big Apple S.A. ....	13381	Juris Invest S.A. ....	13370
Blackport Capital Fund Europe S. à r.l. ..	13360	Laotse Asia Restaurant S.à r.l. ....	13374
BRC Europe S.A. ....	13363	Lucas Frères SCI ....	13380
Building Project Consulting S.A. ....	13380	Macla S.à r.l. ....	13357
C.E.C.R.H. International S.A. ....	13384	Meneghetti Groupe S.A. ....	13372
Chez Ana Paula S.à r.l. ....	13374	N.E.I. Finance ....	13362
Cleo International S.à r.l. ....	13392	N.E.I. (New European Invest) ....	13382
Cleveland S.A. ....	13385	Ochun International S.A. ....	13383
Cosmar S.A. ....	13373	Patron Cyclade S.à r.l. ....	13358
Darnett Soparfi S.A. ....	13371	Patron Investissements Immobiliers I S.à r.l. ....	13358
DFP Luxembourg S.A. ....	13374	Pavillon S.A. ....	13374
Domania Holding S.A. ....	13373	Peluquero S.à r.l. ....	13384
EC-Lux S.A. ....	13373	Phedia Holding S.A. ....	13372
Elementae S.A. ....	13384	PKP Holding ....	13386
Energion S.A. ....	13372	Rochetterre S.A. ....	13365
Eurocity S.A. ....	13382	San Marco Participation Financière S.A. .....	13362
European Broker S.A. Luxembourg ....	13382	Spring ....	13370
Europe Azur Investissements ....	13366	Thrustlane Holdings S.A. ....	13362
Even Investments S.à r.l. ....	13366	Villa Remacum S.A. ....	13384
Even Investments S.à r.l. ....	13363	V.I.P. Golf International S.A. ....	13346
Ezine Invest S.A. ....	13362		
G - 3 - 7 ....	13366		
Holter Investments S.A. ....	13346		

**V.I.P. Golf International S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 33.383.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que Mme. Geneviève Blauen-Arendt avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010331/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05770. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Holter Investments S.A., Société Anonyme,**  
(anc. Holter Investments S.à r.l.).

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.846.

In the year two thousand six, on the twenty-second day of November.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

CITADEL MAINSTAY INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 109 283 (the «Shareholder»),

here represented by Patrick Geortay, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 20 November 2006.

Said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, acting in its capacity as sole shareholder of HOLTER INVESTMENTS, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of Luxembourg with a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office in L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated by deed of the undersigned notary on 15 December 2005, published in the Mémorial C n ° 564 of 17 March 2006, whose articles of incorporation have been amended by deed of the undersigned notary on 31 October 2006, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-112846 (the «Company»), requested the undersigned notary to document the following.

The Shareholder has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the corporate capital by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

2. To issue seven hundred forty (740) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), together with a share premium in the aggregate amount of EUR 2,000.-, having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of the decision of shareholders resolving on the proposed capital increase.

3. To accept subscription for these new shares by CITADEL MAINSTAY INVESTMENTS, S.à r.l., the Company's current sole shareholder, and to accept payment in full for such new shares and the share premium thereon by a contribution in cash.

4. To transform the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme and to confirm the continuation of the current business of the Company under the name HOLTER INVESTMENTS S.A.

5. To re-qualify the one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) of the Company under the form of a société anonyme, the shares remaining allocated to the current sole shareholder of the Company.

6. To fully restate the articles of incorporation of the Company, without modifying the Company's corporate object, in order to reflect the resolution adopted pursuant to items 1 to 5 of the agenda of the meeting, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

7. To accept the resignation of the current managers of the Company, to set the number of directors of the Company at three (3), to elect Mr. Alexis Kamarowsky, Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino and Mr. Jean-Marc Debaty as directors of the Company and to determine the duration of their mandates.

8. To set the number of statutory auditors of the Company at one (1), to elect INTERCONSULT S.A. as statutory auditor and to determine the duration of its mandate.

9. Miscellaneous.

Upon consideration of a special report prepared by an independent auditor, the Shareholder has passed the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of eighteen thousand five hundred Euro (EUR 18,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-).

*Second resolution*

The Shareholder resolves to issue seven hundred forty (740) new shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) per share, together with a share premium in the aggregate amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-), having the same rights and privileges as the existing shares and entitling to dividends as from the day of these resolutions.

*Third resolution*

*Subscription - Payment*

Thereupon has appeared Patrick Geortay, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of CITADEL MAINSTAY INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed, by virtue of the prementioned proxy (the «Subscriber»).

The Subscriber declares to subscribe for seven hundred forty (740) new shares having each a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-), and to make payment for such new shares and for a share premium in the aggregate amount of two thousand Euro (EUR 2,000.-) by a contribution in cash.

The amount of twenty thousand five hundred Euro (EUR 20,500.-) is thus as from now at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Thereupon, the Shareholder resolves to accept said subscription and payment and to allot the seven hundred forty (740) new shares to the Subscriber.

*Fourth resolution*

The Shareholder resolves to transform with immediate effect the Company from its current form of a société à responsabilité limitée into a société anonyme without creating a new legal entity and to continue the current business of the Company under the name HOLTER INVESTMENTS S.A. with all its assets and liabilities as indicated in an interim balance sheet dated 30 September 2006, which shall remain attached to the present deed.

In accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, a report on the assets and liabilities of the Company has been prepared by W. Van Cauter, independent auditor, having its office at 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, on 21 November 2006, which will remain attached to the present deed and which provides for the following conclusions:

«Based on the verification procedures applied as described above and under the condition of the realisation of the capital increase of EUR 18,500.-, to which a share premium of EUR 2,000.- will be added, we do not have any remark as to the global value of the contribution in kind, a contribution which has its origin in the transfer of all assets and liabilities of the company HOLTER INVESTMENTS, S.à r.l. in an S.A. for a net asset value of EUR 32,771.20 which corresponds at least to the nominal value of the 1,240 shares to issue as remuneration.»

*Fifth resolution*

The Shareholder resolves to re-qualify the one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société à responsabilité limitée into one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each of the Company under the form of a société anonyme.

*Sixth resolution*

The Shareholder resolves to fully restate the articles of incorporation of the Company, without modification of the Company's corporate object, in order to reflect the above resolutions, to set the rights and obligations attached to the shares and to set the governance rules of the Company.

The articles of incorporation of the Company will from now on read as follows:

## «Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

**Art. 1. Form, Name.** There is hereby established a company (the «Company») in the form of a «société anonyme» which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the «Law»), by article 1832 of the Civil Code and by the present articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»).

The Company will exist under the name of HOLTER INVESTMENTS S.A.

**Art. 2. Registered Office.** The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Board of Directors.

In the event that in the view of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Object.** The object of the Company is to grant loans to its subsidiaries, its affiliated companies and/or to Credit Suisse and its affiliates. The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or Credit Suisse and its affiliates. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may borrow funds via the issue of debt instruments in accordance with financing agreements relating thereto to be entered into from time to time with Credit Suisse and/or its affiliates.

The Company may not undertake any collective investment management activities.

The Company may carry out any operations which are indirectly or directly connected with its corporate purpose.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved by a decision of the sole shareholder or by a general meeting voting with the quorum and majority rules provided by the Law.

## Chapter II.- Capital, Shares

**Art. 5. Capital.** The subscribed capital of the Company is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-), divided into one thousand two hundred forty (1,240) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, all of which are fully paid up.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its par value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered shares.

A shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder will notify the Company by registered letter of its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of the registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

The transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

**Art. 7. Increase and Reduction of Capital.** The capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Law for any amendment of these Articles of Incorporation.

The new shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the capital which those shareholders are holding. The Board of Directors shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than thirty days.

Notwithstanding the above, the general meeting, voting with the quorum and majority rules required for any amendment of the Articles of Incorporation, may limit or withdraw the preferential subscription right.

**Art. 8. Acquisition of own shares.** The Company may acquire its own shares.

The acquisition and holding of its own shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Law.

### Chapter III.- Board of directors, Statutory auditors

**Art. 9. Board of Directors.** The Company will be managed and administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of at least three (3) members who need not be shareholders (the «Directors»).

The Directors will be elected by the shareholders' meeting, which will determine their number, for a period not exceeding six (6) years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders' meeting.

In the event of a vacancy on the Board of Directors, the remaining Directors may meet and may elect by majority vote a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders.

**Art. 10. Meetings of the Board of Directors.** The Board of Directors will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Director and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The Board of Directors will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Directors must be convened if any of two Directors so require.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Directors and of the shareholders (if required), except that in his absence the Board of Directors may appoint another Director and the general meeting of shareholders may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least twenty-four hours' written notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Director. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Directors.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the Board of Directors may from time to time determine.

Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing, by fax or by telegram another Director as his proxy.

A quorum of the Board of Directors shall be the presence or the representation of a majority of the Directors holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Directors present or represented at such meeting. The Chairman shall have a casting vote.

One or more Directors may participate in a meeting by means of a conference call, by video conference or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In case of urgency, a written decision, signed by all the Directors, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Directors which was duly convened and held. Such decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Directors.

**Art. 11. Minutes of Meetings of the Board of Directors.** The minutes of any meeting of the Board of Directors will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Directors.

**Art. 12. Powers of the Board of Directors.** The Board of Directors is vested with the broadest powers (except for those powers which are expressly reserved by the Law to the sole shareholder or the general meeting of shareholders) to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Law or by the Articles of Incorporation to the sole shareholder or the general meeting of shareholders are in the competence of the Board of Directors.

**Art. 13. Delegation of Powers.** The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more Directors (the «Managing Director(s)»), officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

**Art. 14. Conflict of Interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereinafter, any Director or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Director of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Directors such personal interest and shall not consider or

vote on any such transaction, and such transaction and such Director's interest therein shall be reported to the next general meeting of shareholders, unless the Board of Directors concludes that the transaction is an ordinary one concluded at arm's length terms. In case the Company includes one sole shareholder, the above procedure shall not apply and any such transactions shall be merely minuted.

The Directors assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 15. Representation of the Company.** The Company will be bound towards third parties by the signature of any Director or by the sole signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or sole signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Directors, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Statutory Auditors.** The supervision of the operations of the Company is entrusted to one or more auditors who need not be shareholders.

The auditors will be elected by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, which will determine the number of such auditors, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. At the end of their term as auditors, they shall be eligible for re-election, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

#### Chapter IV.- Meeting of shareholders

**Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders.** The sole shareholder or any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It has the powers conferred upon it by law.

**Art. 18. Annual General Meeting.** The annual general meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on the fifteenth day of May of each year, at 10.00 a.m.

If such day is a Saturday, a Sunday or a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

**Art. 19. Other General Meetings.** The Board of Directors may convene other general meetings. Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in judgment of the Board of Directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

**Art. 20. Procedure, Vote.** Shareholders will meet upon call by the Board of Directors or the auditor(s) made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by fax or telegram as his proxy another person who need not be a shareholder.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Except as otherwise required by the Law or by the present Articles of Incorporation, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of shares present or represented at the meeting.

One vote is attached to each share.

Copies of extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any two members of the Board of Directors.

#### Chapter V.- Financial year, Distribution of profits

**Art. 21. Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The Board of Directors shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

**Art. 22. Appropriation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The sole shareholder or the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

Subject to the conditions fixed by the Law, the Board of Directors may pay out an advance payment on dividends. The Board of Directors fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

The Company may repurchase its own shares in compliance with the Law.

#### Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts, and charges against the Company and of the expenses of liquidation, the net assets shall be distributed equally to the holders of the shares pro rata to the number of the shares held by them.

#### **Chapter VII.- Applicable law**

**Art. 24. Applicable Law.** All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.»

#### *Statement*

For the purpose of the transformation of the Company into a société anonyme and the capital increases resolved upon by the Shareholder, the undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 and 31-1 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Seventh resolution*

The Shareholder resolves to accept with immediate effect the resignation of the current managers of the Company.

The Shareholder resolves to set the number of directors of the Company at three (3) and to appoint as directors of the Company:

Mr. Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany) on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

Mr. Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy) on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg; and

Mr. Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium) on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

#### *Eighth resolution*

The Shareholder resolves to set the number of statutory auditors of the Company at one (1) and to appoint the following as statutory auditor of the Company:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B-40,312,

for a period of six years ending at the annual general meeting of the Company to be held in 2012.

#### *Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at two thousand euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CITADEL MAINSTAY, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 109 283 (l'«Associé»),

représentée par Patrick Geortay, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité de seul associé de HOLTER INVESTMENTS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), constituée suivant acte notarié de Maître Jean-Joseph Wagner, le 15 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 564 du 17 mars 2006, lesquels statuts ont été modifiés depuis par acte notarié du même notaire Jean-Joseph Wagner, en date du 31 octobre 2006, et immatriculée

auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 112846 (la «Société»), a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit.

L'Associé reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1 Augmentation du capital social d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-).

2 Emission de sept cent quarante (740) nouvelles parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 2.000,- EUR, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de la décision des actionnaires relative à l'augmentation de capital proposée.

3 Acceptation de la souscription pour ces parts sociales nouvelles par CITADEL MAINSTAY INVESTMENTS, S.à r.l., l'actuel associé unique de la Société, et acceptation du paiement intégral de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du montant de la prime d'émission par un apport en espèces.

4 Transformation de la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme et confirmation de la continuation de l'activité actuelle de la Société sous le nom HOTTER INVESTMENTS S.A.

5 Requalification des mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en mille deux cent quarante (1.240) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, les actions demeurant attribuées à l'associé unique de la Société.

6 Refonte complète, sans modification de l'objet social, des statuts de la Société afin de refléter les résolutions adoptées sur base des points 1 à 5 de l'agenda de l'assemblée, de fixer les droits et obligations attachés aux actions et de préciser les règles de gouvernance de la Société.

7 Acceptation de la démission des gérants actuels de la Société, fixation du nombre des administrateurs de la Société à trois (3), élection de Monsieur Alexis Kamarowsky, Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino et Monsieur Jean Marc Debaty en tant qu'administrateurs de la Sociétés et détermination de la durée de leur mandat.

8 Fixation du nombre de commissaires aux comptes à un (1), nomination de INTERCONSULT S.A. en tant que commissaire aux comptes et détermination de la durée de leur mandat.

9 Divers.

Après examen du rapport spécial préparé par un réviseur d'entreprise, l'Associé a adopté les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de dix-huit mille cinq cents euros (EUR 18.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

*Deuxième résolution*

L'Associé décide d'émettre sept cent quarante (740) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ensemble avec une prime d'émission d'un montant total de deux mille euros (EUR 2.000,-), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et donnant droit aux dividendes à partir du jour de ces résolutions.

*Troisième résolution*

*Souscription - Paiement*

Ensuite a comparu M. Patrick Geortay préqualifié, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de CITADEL MAINSTAY INVESTMENTS, S.à r.l., l'Associé prémentionné, en vertu de la procuration prémentionnée (le «Souscripteur»)

Le Souscripteur a déclaré souscrire sept cent quarante (740) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et de libérer intégralement la valeur nominale de ces nouvelles parts sociales ainsi qu'une prime d'émission d'un montant total de deux mille euros (EUR 2.000,-), par un apport en espèces.

Le montant de vingt mille cinq cents euros (EUR 20.500,-) est à partir de maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Ensuite, l'Associé unique a décidé d'accepter ladite souscription de sept cent quarante (740) nouvelles parts sociales et ledit paiement et d'attribuer les parts sociales nouvelles au Souscripteur.

*Quatrième résolution*

L'Associé décide de transformer avec effet immédiat la Société de sa forme présente de société à responsabilité limitée en société anonyme, sans création d'une personne juridique nouvelle et de continuer l'activité actuelle de la Société sous le nom HOLTER INVESTMENTS S.A. avec tous ses actifs et passifs tels qu'ils résultent d'un état comptable en date du 30 septembre 2006, qui restera annexé au présent acte.



Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, un rapport résumant la situation active et passive de la Société a été établi par W. Van Cauter, réviseur d'entreprises, demeurant à L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon, en date du 21 novembre 2006, qui restera annexé aux présentes, et qui conclut comme suit:

«Sur base des vérifications effectuées, telles que décrites ci-dessus, et sous condition de la réalisation préalable de l'augmentation de capital d'un montant de 18.500,- EUR, assorti d'une prime d'émission de 2.000,- EUR nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur globale de l'apport, apport qui trouve son origine dans le transfert de l'universalité des biens de la Société HOLTER INVESTMENTS, S.à r.l. en Société Anonyme pour une valeur d'actif net de 32.771,20 EUR qui correspond au moins à la valeur nominale des 1.240 actions à émettre en contrepartie.»

#### *Cinquième résolution*

L'Associé décide de requalifier les mille deux cent quarante (1.240) parts sociales de la Société sous la forme de société à responsabilité limitée, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, en mille deux cent quarante (1.240) actions de la Société sous forme de société anonyme, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

#### *Sixième résolution*

L'Associé décide la refonte intégrale des statuts de la Société, sans modification de l'objet social de la société, afin de refléter les résolutions susmentionnées, les droits et obligations attachés aux obligations et les règles de gouvernance de la Société.

Les statuts de la société se liront désormais comme ce qui suit:

### **Chapitre I<sup>er</sup> .- Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme, Dénomination.** Il est formé par les présents une société (la «Société») sous la forme d'une société anonyme qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et notamment la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), par l'article 1832 du Code civil et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination HOLTER INVESTMENTS S.A.

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par décision du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision du Conseil d'Administration,

Si le Conseil d'Administration, estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par un des organes ou personnes chargés de la gestion journalière.

**Art. 3. Objet.** L'objet de la Société est d'accorder des prêts à ses filiales, ses sociétés affiliées et/ou à Credit Suisse et à ses filiales. La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou Credit Suisse et ses filiales. Elle pourra en outre nantir, céder, grever de charge tout ou partie de ses avoirs ou créer de toute autre manière des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut se financer par le biais de l'émission d'instruments de dette conformément à des contrats de financement conclus de temps à autre avec Credit Suisse et/ou ses filiales.

La Société ne peut mener aucune activité de gestion collective d'investissements.

La Société peut accomplir toute opération se rapportant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute par décision de l'associé unique ou par une assemblée générale votant selon le quorum et la majorité prévus par la Loi.

### **Chapitre II.- Capital, Actions**

**Art. 5. Capital social.** Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par mille deux cent quarante (1.240) actions ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et entièrement libérées.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat d'actions que la Société a racheté à ses actionnaires, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

**Art. 6. Actions.** Les actions seront nominatives.

Un registre des actionnaires sera tenu au siège social et tout actionnaire pourra en prendre connaissance. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ses actions ainsi que les transferts des actions avec leur date.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée.

La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires.

La Société peut émettre de certificats d'actions multiples.

**Art. 7. Augmentation et réduction du capital social.** Le capital peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'associé unique, selon le cas, adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants proportionnellement à la part du capital qu'ils détiennent. Le Conseil d'Administration fixera le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à trente jours.

Par dérogation à ce qu'est dit ci-dessus, l'assemblée générale, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription.

**Art. 8. Rachat d'actions.** La Société peut racheter ses propres actions.

L'acquisition et la détention de ses actions propres se fera conformément aux conditions et dans les limites fixées par la Loi.

### Chapitre III.- Administrateurs, Commissaire aux comptes

**Art. 9. Conseil d'Administration.** La Société est gérée par un conseil d'administration composé de trois membres (3) au moins (le «Conseil d'Administration»), membres qui ne doivent pas être actionnaires (les «Administrateurs»).

Les Administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans (6) et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste au Conseil d'Administration, les Administrateurs restants ont le droit d'élire par cooptation un autre administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale

**Art. 10. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration pourra choisir parmi ses membres un président (le«Président»). Il pourra également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil d'Administration et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil d'Administration doit être convoquée si deux de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et les assemblées générales (si cela est nécessaire), mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration, et l'assemblée générale pourra désigner toute autre personne, comme président pro tempore par vote à la majorité des voix présentes ou représentées.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord écrit préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite de toute réunion du Conseil d'Administration devra être transmise, vingt-quatre heures au moins avant la date prévue pour la réunion, par fax ou par télégramme. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil d'Administration, transmis par fax ou par télégramme. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Toute assemblée du Conseil d'Administration se tiendra à Luxembourg ou tout autre endroit que le Conseil d'Administration pourra déterminer de temps à autre.

Tout membre du Conseil d'Administration pourra se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par écrit, par fax ou télégramme, un autre membre du Conseil d'Administration comme son mandataire.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des membres du Conseil d'Administration est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés lors de la réunion. Le Président aura une voix prépondérante en cas de partage des voix des membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En cas d'urgence, une décision écrite signée par tous les membres du Conseil d'Administration est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration.

**Art. 11. Procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration.** Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil d'Administration seront signés par le Président de la réunion et par le secrétaire (s'il y a un). Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et le secrétaire (s'il y en a) ou par deux membres du Conseil d'Administration.

**Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus (à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la Loi à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires) pour accomplir tout acte nécessaire à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la Loi ou les Statuts à l'associé unique ou à l'assemblée générale des actionnaires sont dans la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 13. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la Société, ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, à une ou plusieurs administrateurs (le(s) «Administrateur(s) Délégué(s)», organes, employés ou autres personnes qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires, ou déléguer des pouvoirs spéciaux ou procurations, ou donner mandat permanent ou temporaire à des personnes ou agents choisis par le Conseil d'Administration.

**Art. 14. Conflits d'intérêt.** Aucun contrat ou opération entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, fondés de pouvoirs de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou opérations au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il devra le faire savoir au Conseil d'Administration et ne pourra délibérer ou voter à propos de cette opération. Le membre du Conseil d'Administration qui a un intérêt personnel dans l'opération proposée ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette opération, et cette opération ainsi que l'intérêt personnel de l'Administrateur devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des actionnaires à moins que le Conseil d'Administration estime que cette opération est une opération courante et conclue à des conditions normales. Dans les cas où la Société comprendrait un associé unique, la procédure qui précède ne trouvera pas à s'appliquer et le type d'opérations visé sera simplement mentionné dans un procès-verbal.

Les Administrateurs, ne peuvent en aucun cas être tenus responsables personnellement, en raison de tout engagement valablement souscrit au nom de la Société dans le cadre de leurs fonctions actuelles ou anciennes d'administrateur.

**Art. 15. Représentation de la Société.** Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux des Administrateurs ou par la signature individuelle de toute personne à laquelle a été déléguée la gestion journalière de la Société, ou par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes auxquelles un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 16. Commissaires aux comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, devront être contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, qui ne doivent pas être actionnaires.

Le ou les commissaires aux comptes seront nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas, qui déterminera leur nombre, pour une durée qui ne peut dépasser six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués, à tout moment, avec ou sans motif, par l'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, selon le cas.

#### Chapitre IV.- Assemblée générale des actionnaires

**Art. 17. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.** Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée ou, le cas échéant, l'actionnaire unique, représente l'ensemble des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et par la Loi.

**Art. 18. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations le 15 mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 19. Autres assemblées générales.** Le Conseil d'Administration peut convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Conseil d'Administration, le requièrent.

**Art. 20. Procédure, vote.** Les actionnaires se réunissent après convocation du Conseil d'Administration ou du (des) commissaire(s) aux comptes, conformément aux conditions fixées par la Loi. La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut agir à toute assemblée des actionnaires en désignant par écrit, par fax ou télégramme, un mandataire qui ne doit pas être actionnaire.

Le Conseil d'Administration peut déterminer toute autre condition qui doit être remplie pour prendre part à l'assemblée des actionnaires.

Si d'autres conditions ne sont pas requises par la Loi ou les présents Statuts, les résolutions seront prises par une majorité simple des votes sans tenir compte du nombre des actions présentes ou représentées à l'assemblée.

Un vote est attaché à chaque action.

Les copies ou extraits des procès verbaux des assemblées à produire dans les procédures judiciaires devront être signés par deux membres du Conseil d'Administration.

#### **Chapitre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 21. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année. Le Conseil d'Administration doit préparer les comptes annuels de la société conformément à la loi luxembourgeoise et à la pratique comptable.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis.

L'assemblée générale des actionnaires ou l'associé unique, décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Dans les conditions établies par la loi, le Conseil d'Administration peut payer une avance sur les dividendes. Le Conseil d'Administration détermine la date et le montant de tout paiement d'acompte sur dividendes.

La société peut racheter ses propres actions en conformité avec la loi.

#### **Chapitre VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 23. Dissolution, Liquidation.** La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique, selon le cas, délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un (ou plusieurs) liquidateurs (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après le paiement de toutes les dettes et charges de la Société ainsi que des frais encourus lors de la liquidation, la valeur des actifs nets restants sera distribué de manière égale aux actionnaires au pro rata des actions qu'ils détiennent.

#### **Chapitre VII.- Loi applicable**

**Art. 24. Loi applicable.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### *Déclaration*

Pour les besoins de la transformation de la Société en société anonyme et des augmentations de capital décidées par l'Associé unique, le notaire instrumentant déclare que les conditions requises par les articles 26 et 31-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

#### *Septième résolution*

L'Associé a décidé d'accepter avec effet immédiat la démission des gérants actuels de la Société.

L'Associé a décidé de fixer à trois (3) le nombre des administrateurs de la Société et de nommer comme administrateurs de la Société:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, administrateur de sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne) le 10 avril 1947, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, juriste, né à La Spezia (Italie) le 12 septembre 1964, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

- Monsieur Jean-Marc Debaty, administrateur de sociétés, né à Rocourt (Belgique) le 11 mars 1966, ayant son adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;  
pour une période de six (6) ans se terminant lors de l'assemblée générale annuelle de la Société ayant lieu en 2012.

*Huitième résolution*

L'Associé décide de fixer le nombre des commissaires aux comptes de la Société à un (1) et de nommer comme commissaire aux comptes de la Société:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 40,312;  
pour une période de six ans se terminant avec l'assemblée générale annuelle ayant lieu en 2012.

*Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la Société des suites de cet acte sont estimés à deux mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Geortay, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2006, vol. 909, fol. 17, case 3. — Reçu 205 euros.

*Le Receveur (signé):* Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007008440/239/630.

(060142531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2006.

**1st Rei S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 114.845.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 29 novembre 2006 que M. Paolo Agrifoglio, dirigeant, avec adresse professionnelle au 39 Clemente Maraini, CH-6900, Lugano, Suisse, a été nommé président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010340/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05732. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé):* D. Hartmann.

(070001345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Macla S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 20.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.793.

EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts suivantes:

- cession de parts sociales effectuée en date du 17 octobre 2006 que Monsieur Giovanni Broggi a cédé 60 parts sociales qu'il détenait dans la société MACLA S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Monsieur Giovanni Borgini

- cession de parts sociales effectuée en date du 17 octobre 2006 que Monsieur Giovanni Broggi a cédé 40 parts sociales qu'il détenait dans la société MACLA S.à r.l., ayant son siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire à Monsieur Marco Peverelli.

Suite à ces transferts, le capital social de la société de la société MACLA S.à r.l. sera détenu comme suit:

	Parts
Giovanni Broggi .....	360
Giovanni Borgini .....	360
Marco Peverelli .....	80

Luxembourg, le 20 novembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007010349/534/26.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2006, réf. LSO-BW07626. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Patron Cyclade S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**

(anc. Patron Investissements Immobiliers I S.à r.l.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 119.917.

In the year two thousand and six, on the sixth of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON CAPITAL, L.P. II, a limited partnership registered in England and having its principal place of business in Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

here represented by Mr. Michael Vandeloise, private employee, professionally residing in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a power of attorney, given in Tortola, British Virgin Islands, on December...., 2006.

Which proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to act that:

It is the single partner of PATRON INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS I, S.à r.l. (hereafter the Company), R.C.S. Luxembourg B: 119.917, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary, dated September 28, 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

This having been declared, the single partner, represented as stated above, has taken the following resolution:

*Première résolution*

The single partner resolves to change the name of the company into PATRON CYCLADE, S.à r.l.

As a consequence, Article 1 of the Articles of Incorporation will have henceforth the following wording:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all persons and entities who may become shareholders in the future a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of PATRON CYCLADE, S.à r.l. (the Company).»

*Deuxième résolution*

The single partner resolves to amend Article 2 of the Company's Articles of Association, which will have henceforth the following wording:

« **Art. 2.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, development and exploitation of any immovable property located in European Union, as well as the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations, without falling within the scope of the law of 31 July 1929 on pure holding companies.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets. The Company may also grant loans to subsidiaries, affiliated companies or third parties. The Company may borrow in any form and in particular privately issue bonds.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.»

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the proxy holder of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the same appearing proxy holder and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present deed.

**Traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le six décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PATRON CAPITAL, L.P. II, une société résidant au Royaume-Uni et ayant son principal établissement à Trident Chambers, Wickhams Cay, PO Box 146, Road Town, Tortola, British Virgin Islands,

ici représentée par Monsieur Florent Trouiller, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Tortola, British Virgin Islands, le ... décembre 2006.

Ladite procuration, après signature ne varietur par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès qualités en vertu desquelles elle agit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ce qui suit:

Qu'elle est l'associée unique de la société PATRON INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS I, S.à r.l. (ci-après la Société), R.C.S. Luxembourg B 119.917, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 28 septembre 2006, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'associée unique, ici représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'acter la résolution suivante:

*Première résolution*

L'associée unique décide de changer la dénomination de la société en PATRON CYCLADE, S.à r.l.

En conséquence, l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe entre les souscripteurs et toutes les personnes ou entités qui pourraient devenir associés par la suite une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de PATRON CYCLADE, S.à r.l. (ci-après, la Société).»

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition, au développement et l'exploitation de toutes propriétés immeubles situées au sein de l'Union Européenne, ainsi qu'à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, sans tomber toutefois dans le champ d'application de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holdings.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. Elle pourra nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs. La société peut également accorder des prêts à ses filiales, des sociétés liées ou des tierces parties. La Société peut emprunter sous toute forme, notamment par voie d'émission privée d'obligation.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles et financières, immobilières et mobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Vandeloise, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2006, vol. 30CS, fol. 72, case 8. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2006.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007007910/230/102.

(060140537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2006.

**Blackport Capital Fund Europe S. à r.l., Société à responsabilité limitée.  
Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 120.775.

In the year two thousand and six, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

BLACKPORT CAPITAL FUND LTD., a limited company incorporated under the laws of the Cayman Islands with registered office at Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, registered with the Registrar of Company of the Cayman Islands under number WK-144713 (the «Sole Shareholder»),

duly represented by Ms. Nicole Schmidt-Troje, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on November 2006.

This proxy, after having been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder of BLACKPORT CAPITAL FUND EUROPE, S.à r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 120775, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx on 11 October 2006, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Sole Shareholder, representing the entire share capital, takes the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder decides to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) up to an amount of one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), through the issuance of four thousand five hundred (4,500) new shares of the Company having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

All of the four thousand five hundred (4,500) new shares of the Company have been subscribed by the Sole Shareholder at a total price of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-) entirely allocated to the share capital.

The subscribed shares have been fully paid up through a contribution in cash by the Sole Shareholder of one hundred twelve thousand five hundred euro (EUR 112,500.-), as has been proved to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolves to authorise Mr. Pierre Beissel, Ms. Yasmin Gabriel, or Ms. Nicole Schmidt-Troje, all lawyers and residing in Luxembourg, acting individually, to make the appropriate amendments in the shareholders' register of the Company in order to reflect the above mentioned capital increase.

*Second resolution*

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article six of the Articles of Incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at one hundred twenty-five thousand euro (EUR 125,000.-), represented by five thousand (5,000) shares having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the fourth paragraph of article 12 of the Articles of Incorporation of the Company which shall now read as follows:

« **Art. 12.** (4) The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of its sole manager, or in case of several managers by the sole signature of any manager.»

*Estimation of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 2,500.-.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.



The document having been read to the person appearing known to the notary by his name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

**Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:**

Im Jahre zweitausendsechs, den zwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Maître Henri Hellinckx mit Amtssitz in Mersch, Großherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

BLACKPORT CAPITAL FUND LTD. eine limited liability company gegründet nach dem Recht der Cayman Islands mit eingetragenem Sitz im Cayman Corporate Center, 27 Hospital Road, George Town, Grand Cayman, registriert bei dem Gesellschaftsregister der Cayman Islands unter Nummer WK-144713 (die «Alleinige Gesellschafterin»),

hier vertreten durch Frau Nicole Schmidt-Troje, Rechtsanwältin, wohnhaft in Luxemburg, durch privatschriftliche Vollmacht, erteilt am November 2006, welche nach Zeichnung ne varietur durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben registriert zu werden.

Solche erschienene Partei ist alleinige Gesellschafterin von BLACKPORT CAPITAL FUND EUROPE, S.à r.l., einer société à responsabilité limitée mit Sitz in 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxemburg, gegründet am 11. Oktober 2006 gemäß einer Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, welche noch nicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations veröffentlicht wurde, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister Nummer B 120.775.

Hiernach fasst die das gesamte Gesellschaftskapital vertretende Alleinige Gesellschafterin folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt das Gesellschaftskapital von seinem derzeitigen Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) auf einen Betrag von einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-) durch die Ausgabe von viertausendfünfhundert (4.500) neuen Gesellschaftsanteilen mit einem Nennwert von fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) zu erhöhen.

Alle viertausendfünfhundert (4.500) neuen Gesellschaftsanteile wurden von der Alleinigen Gesellschafterin zu einem Preis von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500,-), der vollständig dem Gesellschaftskapital zugeführt wurde, gezeichnet.

Die gezeichneten Gesellschaftsanteile sind vollständig durch eine Bareinlage der Alleinigen Gesellschafterin in Höhe von einhundertzwölftausendfünfhundert Euro (EUR 112.500,-) eingezahlt worden, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt Herrn Pierre Beissel, Frau Yasmin Gabriel und Frau Nicole Schmidt-Troje, alle Juristen mit beruflichem Wohnsitz in Luxemburg, zu ermächtigen, die erforderlichen Änderungen im Gesellschafterregister vorzunehmen, um die oben genannte Kapitalerhöhung widerzuspiegeln.

*Zweiter Beschluss*

Demzufolge beschließt die Alleinige Gesellschafterin den ersten Absatz des Artikels 6 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

« **Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundzwanzigtausend Euro (EUR 125.000,-), aufgeteilt in fünftausend (5.000) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (EUR 25,-) pro Anteil.»

*Dritter Beschluss*

Die Alleinige Gesellschafterin beschließt den vierten Absatz des Artikel 12 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

« **Art. 12.** (4) Die Gesellschaft wird unter allen Umständen durch die alleine Unterschrift ihres alleinigen Geschäftsführers, oder im Falle von mehreren Geschäftsführern, durch die alleine Unterschrift jedes einzelnen Geschäftsführers verpflichtet.»

*Kostenabschätzung*

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft auf Grund dieser Kapitalerhöhung aufzukommen hat, beläuft sich auf ungefähr EUR 2.500,-.

Worüber Urkunde aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, welcher dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Erschienene mit dem Notar gegenwärtiger Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: N. Schmidt-Troje, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 27 novembre 2006, vol. 438, fol. 97, case 2. — Reçu 1.125 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Für gleichlautende Kopie, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Mersch, den 30. November 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012716/242/107.

(070003638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**N.E.I. Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 83.742.

---

Mr. David de Marco, Alain Lam et Riccardo Moraldi ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 5 décembre 2006.

Il résulte d'une lettre en date du 16 août 2006 que CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007010400/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00410. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Thrustlane Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 33.736.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que Mme. Geneviève Blauen-Arendt avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010332/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05757. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**San Marco Participation Financière S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 58.882.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 décembre 2006 que M. Fernand Heim avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010335/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05751. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Ezine Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 100.362.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 décembre 2006.

Référence de publication: 2007012157/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01367. - Reçu 24 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**BRC Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 63.887.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6902 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010346/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05722. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.104.650,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America,

duly represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of EVEN INVESTMENTS S.à r.l. , a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 115.994 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 25, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C ( the «Mémorial») number 1300 of July 5, 2006, the articles of which have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary held on this date before this meeting.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of one million one hundred four thousand six hundred fifty euros (EUR 1,104,650.-) represented by forty-four thousand one hundred eighty-six (44,186) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to one million three hundred sixty six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) by payment in cash of two hundred sixty-one thousand nine hundred twenty-five euros (EUR 261,925.-) by the issue of ten thousand four hundred seventy-seven (10,477) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) represented by fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and have taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder decides to increase of the share capital from its present amount of one million one hundred four thousand six hundred fifty euros (EUR 1,104,650.-) represented by forty-four thousand one hundred eighty-six (44,186) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) up to one million three hundred sixty-six thousand five hundred

seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) by payment in cash of two hundred sixty-one thousand nine hundred twenty-five euros (EUR 261,925.-) by the issue of ten thousand four hundred seventy-seven (10,477) shares of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

The sole shareholders accepts the subscription of the issued shares by WP (BERMUDA) IX PE TWO LTD, a limited company under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda, here represented by Mrs Ute Bräuer, prenemd, by virtue of a proxy given.

The aforesaid proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

All the ten thousand four hundred seventy-seven (10,477) new shares have been paid up by the subscriber by a contribution in cash, so that the amount of two hundred sixty-one thousand nine hundred twenty-five euros (EUR 261,925.-) is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further the foregoing resolutions, article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation is modified and now reads as follows:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) represented by fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The shareholder decides to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

#### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at six thousand euros.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze septembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg) ;

A comparu:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, une limited partnership, constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à C/O THE CORPORATION TRUST COMPANY, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est la seule associée de EVEN INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 115.994, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1300 du 5 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes.

La comparante représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre mille six cent cinquante euros (EUR 1.104.650,-) représenté par quarante-quatre mille cent quatre-vingt-six (44.186) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) par paiement en espèces de deux cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 261.925,-) par l'émission de dix mille quatre cent soixante-dix-sept (10.477) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) représenté par cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»  
et a pris les résolutions suivantes :

*Première résolution*

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de un million cent quatre mille six cent cinquante euros (EUR 1.104.650,-) représenté par quarante-quatre mille cent quatre-vingt-six (44.186) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) par paiement en espèce de deux cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 261.925,-) par l'émission de dix mille quatre cent soixante-dix-sept (10.477) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

L'associé unique accepte la souscription de toutes les parts sociales émises par WP (BERMUDA) IX PE TWO LTD une limited company, constituée selon le droit des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermudes, ici représentée par Maître Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Toutes les dix mille quatre cent soixante-dix-sept (10.477) nouvelles parts sociales ont été libérées par le souscripteur par un apport en numéraire de sorte que la somme de deux cent soixante et un mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 261.925,-) est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide la modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante :

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) représenté par cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées»

L'associé unique décide d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

*Evaluation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de six mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé : U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2006, vol. 438, fol. 21, case 2. — Reçu 2.619,25 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012687/242/135.

(070003631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Rochetterre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 92.942.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 5 décembre 2006 que Mme. Geneviève Blauen-Arendt avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée aux fonctions de Présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010336/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05748. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

**Europe Azur Investissements, Société Anonyme,**

(anc. G - 3 - 7).

Siège social: L-6970 Oberanven, 25, rue Andethana.

R.C.S. Luxembourg B 69.579.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

P. Frieders..

Référence de publication: 2007011329/212/11.

(070002469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 janvier 2007.

**Even Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.366.575,00.**

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.994.

In the year two thousand and six, on the eleventh day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, (Luxembourg).

There appeared:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, a limited partnership under the laws of Delaware, having its registered office at C/O The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, United States of America,

duly represented by Mrs Ute Bräuer, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy.

WIP (BERMUDA) IX PE TWO LTD, a limited company under the laws of Bermuda, having its registered office at Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

duly represented by Mrs Ute Bräuer, prenamed, by virtue of a proxy.

The aforesaid proxies, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties are the sole shareholder of EVEN INVESTMENTS S.à r.l., a société à responsabilité limitée, with registered office at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 115.994 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on April 25, 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») number 1300 of July 5, 2006, the articles of which have been amended pursuant to two deeds of the undersigned notary held on this date before this meeting.

The appearing parties representing the whole corporate capital then deliberate upon the following agenda:

*Agenda:*

1. Increase of the share capital from its present amount of one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) represented by fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each up to two million seven hundred thirty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 2,733,150.-) by payment in cash of one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) by the issue of fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to be subscribed by,

(1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, for eleven thousand seven hundred thirteen (11,713 shares) in the amount of two hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five euros (292,825.- EUR),

(2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian

Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for twelve thousand two hundred twenty-two (12,222) shares in the amount of three hundred five thousand five hundred fifty euros (305,550.- EUR),

(3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for eleven thousand five hundred sixty-four (11,564) shares in the amount of two hundred eighty-nine thousand one hundred euros (289,100.- EUR),

(4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for six thousand five hundred six (6,506) shares in the amount of one hundred sixty-two thousand six hundred fifty euros (162,650.- EUR),

(5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for twelve thousand one hundred seventeen (12,117) shares in the amount of three hundred two thousand nine hundred twenty-five euros (302,925.- EUR),

(6) FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, acting by its partner, CIP (IV) NOMINEES LIMITED with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, for five hundred forty-one (541) shares in the amount of thirteen thousand five hundred twenty-five euros (13,525.- EUR),

2. Subsequent amendment of article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation of the Company that now reads as follow:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at two million seven hundred thirty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 2,733,150.-) represented by one hundred nine thousand three hundred twenty six (109,326) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

and have taken the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide Increase of the share capital from its present amount of one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) represented by fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each up to two million seven hundred thirty-three thousand one hundred fifty euros (EUR 2,733,150.-) by the issue of fifty-four thousand six hundred sixty-three (54,663) shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each to be subscribed by:

(1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, for eleven thousand seven hundred thirteen (11,713 shares) in the amount of two hundred ninety-two thousand eight hundred twenty-five euros (292,825.- EUR),

(2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for twelve thousand two hundred twenty-two (12,222) shares in the amount of three hundred five thousand five hundred fifty euros (305,550 EUR),

(3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for eleven thousand five hundred sixty-four (11,564) shares in the amount of two hundred eighty-nine thousand one hundred euros (289,100.- EUR),

(4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for six thousand five hundred six (6,506) shares in the amount of one hundred sixty-two thousand six hundred fifty euros (162,650.- EUR),

(5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP, acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, in turn acting by its General Partner, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED with registered office at 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY for twelve thousand one hundred seventeen (12,117) shares in the amount of three hundred two thousand nine hundred twenty-five euros (302,925.- EUR),

(6) FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, acting by its partner, CIP (IV) NOMINEES LIMITED with place of business at Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, for five hundred forty-one (541) shares in the amount of thirteen thousand five hundred twenty-five euros (13,525.- EUR),

The subscribers are here represented by Mrs Ute Bräuer, prenamed, by virtue of proxies given.

The said proxies after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with it with the registration authorities.

All the fifty-four thousand six hundred and sixty-three (54,663) shares have been fully paid up by the subscribers by payment in cash of one million three hundred sixty-six thousand five hundred seventy-five euros (EUR 1,366,575.-) so that the said amount, is at the disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

Further the foregoing resolutions, the article 5 paragraph 1 of the articles of incorporation is modified and no read as follow:

« **Art. 5.** The Company's share capital is fixed at two million seven hundred thirty three thousand one hundred fifty euros (EUR 2,733,150.-) represented by one hundred nine thousand three hundred twenty-six (109,326) shares with a par value of 25.- euros (EUR 25.-) each, all fully paid-up and subscribed.»

The shareholders decide to approve the amendment of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the increase of the share capital.

#### *Estimation of costs*

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of this increase of capital, is approximately at seventeen thousand seven hundred euros.

There being no further business on the agenda, the meeting is thereupon closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing persons, known to the notary by her name, first names, civil status and residence, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le onze septembre,

Par devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

Ont comparu:

WARBURG PINCUS PRIVATE EQUITY IX, LP, une limited partnership, constituée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social à C/O The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware, 19801, Etats-Unis d'Amérique,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée.

WP (BERMUDA) IX PE TWO LTD, une limited company, constituée selon le droit de l'Etat des Bermudes, ayant son siège social à Canon's Court, 22 Victoria Street, Hamilton HM 12, Bermuda,

ici représentée par Madame Ute Bräuer, prénommée, en vertu d'une procuration donnée.

Les prédites procurations, après avoir été signées ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparantes sont les seules associées de EVEN INVESTMENTS S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 9, rue Sainte Zithe L-2763 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, numéro B 115.994, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 avril 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C (le «Mémorial»), numéro 1300 du 5 juillet 2006, et dont les statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par le notaire instrumentant en date de ce jour avant les présentes.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social, ont délibéré sur l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social pour le porter de son montant actuel de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) représenté par cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de deux millions sept cent trente-trois mille cent cinquante euros (EUR 2.733.150,-) par paiement en espèce de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) par l'émission de cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), souscrites par

(1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec



pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour onze mille sept cent treize (11.713) parts sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq euros (292.825,- EUR)

(2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour douze mille deux cent vingt-deux (12.222) parts sociales d'un montant de trois cent cinq mille cinq cent cinquante euros (305.550,- EUR)

(3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour onze mille cinq cent soixante-quatre (11.564) parts sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille cent euros (289.100,- EUR)

(4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour six mille cinq cent six (6.506) parts sociales d'un montant de cent soixante-deux mille six cent cinquante euros (162.650,- EUR)

(5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour douze mille cent dix-sept (12.117) parts sociales d'un montant de trois cent deux mille neuf cent vingt-cinq euros (302.925,- EUR),

(6) FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé, CIP (IV) NOMINEES LIMITED ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, pour cinq cent quarante et une (541) parts sociales d'un montant de treize mille cinq cent vingt-cinq euros (13.525,- EUR)

2. Modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux million sept cent trente-trois mille cent cinquante euros (EUR 2.733.150,-) représenté par cent neuf mille trois cent vingt-six (109.326) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

et ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) représenté par cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à un montant de deux millions sept cent trente-trois mille cent cinquante euros (EUR 2.733.150,-) par paiement en espèce de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) par l'émission de cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales, chacune ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-),

Toutes les parts sociales émises ont été entièrement souscrites par

(1) FOURTH CINVEN FUND (NO. 1) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour onze mille sept cent treize (11.713) parts sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-douze mille huit cent vingt-cinq euros (292.825,- EUR)

(2) FOURTH CINVEN FUND (NO. 2) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour douze mille deux cent vingt-deux (12.222) parts sociales d'un montant de trois cent cinq mille cinq cent cinquante euros (305.550,- EUR)

(3) FOURTH CINVEN FUND (NO. 4) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour onze mille cinq cent soixante-quatre (11.564) parts sociales d'un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille cent euros (289.100,- EUR)

(4) FOURTH CINVEN FUND (UBTI) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour six mille cinq cent six (6.506) parts sociales d'un montant de cent soixante-deux mille six cent cinquante euros (162.650,- EUR)

(5) FOURTH CINVEN FUND (NO. 3 - VCOC) LIMITED PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED PARTNERSHIP ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, lui même agissant par le biais de son Associé Général, CINVEN CAPITAL MANAGEMENT (IV) LIMITED

avec pour siège 50 Lothian Road, Festival Square, Edinburgh EH3 9BY, pour douze mille cent dix-sept (12.117) parts sociales d'un montant de trois cent deux mille neuf cent vingt-cinq euros (302.925,- EUR),

(6) FOURTH CINVEN FUND CO-INVESTMENT PARTNERSHIP, agissant par le biais de son Associé, CIP (IV) NOMINEES LIMITED ayant pour siège Warwick Court, Paternoster Square, London EC4M 7AG, pour cinq cent quarante et une (541) parts sociales d'un montant de treize mille cinq cent vingt-cinq euros (13.525,- EUR)

Toutes les cinquante-quatre mille six cent soixante-trois (54.663) parts sociales ont été libérées par les souscripteurs par un apport en numéraire de sorte que la somme de un million trois cent soixante-six mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 1.366.575,-) de sorte que le dit montant est à la disposition de la Société ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

#### Deuxième résolution

Les associés décident la modification subséquente de l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à deux millions sept cent trente-trois mille cent cinquante euros (EUR 2.733.150,-) représenté par cent neuf mille trois cent vingt-six (109.326) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Les associés décident d'approuver le changement des statuts de la Société afin de prendre en compte l'augmentation du capital social.

#### Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à la somme de dix-sept mille sept cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: U. Bräuer, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 20 septembre 2006, vol. 438, fol. 21, case 3. — Reçu 13.655,75 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 septembre 2006.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007012685/242/250.

(070003635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### **Juris Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.432.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 8 décembre 2006 que M. Fernand Heim avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010339/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05737. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

#### **Spring, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.624.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Référence de publication: 2007012156/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01375. - Reçu 24 euros.

Signature.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Darnett Soparfi S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 59.129.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société DARNETT SOPARFI S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée initialement sous la dénomination WINTERBOTTOM S.A., suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 22 avril 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 429 du 6 août 1997, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 2 mai 2002, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1061 du 11 juillet 2002.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mardi du mois d'avril à 11.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012722/5770/56.

(070003794) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Phedia Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 36.493.

---

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 21 août 2006 que:

- le siège social de la société a été transféré du 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, avec effet immédiat;
- M. Marco Ries, réviseur d'entreprises, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de commissaire aux comptes en remplacement de INTERAUDIT S.à r.l., démissionnaire, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2001.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010351/521/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05744. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Energion S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 72.110.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 12 décembre 2006 que M. Marc Schmit, chef comptable, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé à la fonction de président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010342/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05727. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Meneghetti Groupe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 100.126.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012160/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01436. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Beige Capital S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8354 Garnich, 1, Cité Bourfeld.

R.C.S. Luxembourg B 78.802.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 17 novembre 2006 que Mme. Geneviève Blauen-Arendt, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommée à la fonction de présidente du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010345/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05717. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Domania Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 54.243.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 décembre 2006 que M. Fernand Heim avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010343/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05725. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**EC-Lux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 86.186.

---

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

SOFINTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012232/820/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01080. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Cosmar S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1342 Luxembourg, 59, rue de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 101.533.

---

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012338/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07029. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Jaspe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 65.082.

---

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 7 décembre 2006 que M. Dario Colombo, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 39, Via C. Maraini, CH-6902 Lugano, a été nommé aux fonctions de Président du Conseil d'Administration.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007010348/521/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2006, réf. LSO-BX05736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070001340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**Laotse Asia Restaurant S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5335 Moutfort, 2, rue de Medingen.

R.C.S. Luxembourg B 61.522.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012342/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07008. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Chez Ana Paula S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 114, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 62.505.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 janvier 2007.

FISOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007012351/1218/14.

Enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2006, réf. LSO-BX07023. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Pavillon S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 90.511.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012198/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02235. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**DFP Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 84.906.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2007.

G. Lecuit  
Notaire

Référence de publication: 2007012389/220/12.

(070004103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Advent Opera Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 121.781.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth of November.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing Mersch (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), who will remain depositary of the present deed.

There appeared:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of Cayman Islands, with registered office at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America;

here represented by Mrs Nadia Weyrich, employee, residing in Arlon, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006.

The said proxy, initialled ne varietur by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole partner of ADVENT OPERA HOLDING S.à r.l. (hereinafter the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, whose registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending and incorporated pursuant to a notarial deed on November 15, 2006, not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two hundred and seventeen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 217,625.-) in order to raise it from the amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) to two hundred and thirty thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 230,125.-) by creating and issuing eight thousand seven hundred and five (8,705) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to record the subscription and the full payment of the new shares as follows:

a. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, prenamed, who declares to subscribe for two thousand two hundred and four (2,204) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of fifty-five thousand and one hundred euro (EUR 55,100.-), paid up by a contribution in kind consisting of a claim of ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP against the Company for an amount of twenty-two thousand five hundred euro (EUR 22,500.-) and by a contribution in cash for an amount of thirty two thousand six hundred euro (EUR 32,600.-) which will be entirely allocated to the share capital;

b. ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for five hundred and three (503) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of twelve thousand five hundred and seventy-five euro (EUR 12,575.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

c. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for one thousand two hundred fifty two (1,252) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of thirty one thousand three hundred euro (EUR 31,300.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

d. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th

Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for one thousand one hundred and sixty two (1,162) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of twenty-nine thousand and fifty euro (EUR 29,050.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

e. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, who declares to subscribe for one thousand one hundred and forty-one (1,141) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of twenty-eight thousand five hundred and twenty-five euro (EUR 28,525.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

f. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for two hundred and forty seven (247) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of six thousand one hundred and seventy-five euro (EUR 6,175.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

g. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for six hundred and eighty-eight (688) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of seventeen thousand two hundred euro (EUR 17,200.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

h. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for eight hundred eighty-seven (887) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of twenty-two thousand one hundred seventy-five euro (EUR 22,175.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

i. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs. Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for one hundred ninety-two (192) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of four thousand eight hundred euro (EUR 4,800.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

j. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for one hundred twenty two (122) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of three thousand fifty euro (EUR 3,050.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

k. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for one hundred sixty-five (165) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of four thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 4,125.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

l. ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, who declares to subscribe for sixty-five (65) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of one thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 1,625.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

m. ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a



proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for seven (7) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of one hundred seventy-five euro (EUR 175.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

n. ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for twelve (12) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (Eur 25.-) each, for the global amount of three hundred euro (EUR 300.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital;

o. ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, a limited partnership organized under the laws of the State of Delaware, whose registered office is at C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, United States of America, duly represented by Mrs Nadia Weyrich, previously named, by virtue of a proxy, given in Boston on 28 November, 2006, who declares to subscribe for fifty-eight (58) new shares, having the same rights and obligations as the existing shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for the global amount of one thousand four hundred and fifty euro (EUR 1,450.-) fully paid up by a contribution in cash and to be allocated to the Company's share capital.

These new shares have been paid up partly in kind and partly in cash so that the amount of two hundred seventeen thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 217,625.-) is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles regarding the share capital of the Company so as to reflect the taken decisions, which shall read now as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at two hundred thirty thousand one hundred and twenty-five euro (EUR 230,125.-) represented by nine thousand two hundred five (9,205) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand five hundred euro.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, lequel dernier nommé restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caimans, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique;

ici représentée par Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston en date du 18 novembre 2006.

La procuration signée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante est l'associée unique de ADVENT OPERA HOLDING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 32, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, est en cours, constituée selon un acte notarié en date du 15 novembre 2006, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux cent dix sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 217.625,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à deux cent trente mille cent vingt-cinq euros (EUR 230.125,-) par la création et l'émission de huit mille sept cent cinq (8.705) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que celles existantes, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique constate la souscription et l'entière libération des nouvelles actions comme suit:

a. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP, déclare souscrire deux mille deux cent quatre (2.204) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de cinquante cinq mille cent euros (EUR 55.100,-), devant être libéré par un apport en nature consistant en l'apport d'une créance détenue par ADVENT INTERNATIONAL GPE V-C LIMITED PARTNERSHIP contre la Société pour un montant de vingt deux mille cinq cents euros (EUR 22.500,-) et par un apport en numéraire pour un montant de trente deux mille six cents euros (EUR 32.600,-) alloué intégralement au capital social;

b. ADVENT INTERNATIONAL GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à cinq cent trois (503) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de douze mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 12.575,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

c. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à mille deux cent cinquante-deux (1.252) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de trente et un mille trois cents euros (EUR 31.300,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

d. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à mille cent soixante-deux (1.162) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de vingt-neuf mille cinquante euros (EUR 29.050,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

e. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-D LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à mille cent quarante et une (1.141) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de vingt huit mille cinq cent vingt-cinq euros (EUR 28.525,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

f. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-E LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à deux cent quarante-sept (247) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de six mille cent soixante-quinze euros (EUR 6.175,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

g. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-F LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à six cent quatre-vingt-huit (688) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de dix-sept mille deux cents euros (EUR 17.200,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

h. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-G LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu

d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à huit cent quatre-vingt-sept (887) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de vingt-deux mille cent soixante-quinze euros (EUR 22.175,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

i. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-H LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à cent quatre-vingt-douze (192) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de quatre mille huit cent euros (EUR 4.800,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

j. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-I LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à cent vingt deux (122) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de trois mille cinquante euros (EUR 3.050,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

k. ADVENT INTERNATIONAL GPE V-J LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois des Iles Caïman, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à cent soixante-cinq (165) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de quatre mille cent vingt-cinq euros (EUR 4.125,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

l. ADVENT PARTNERS GPE V LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à soixante-cinq (65) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour le montant global de mille six cent vingt-cinq euros (EUR 1.625,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire;

m. ADVENT PARTNERS GPE V-A LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à sept (7) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour le montant global de cent soixante-quinze euros (EUR 175,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

n. ADVENT PARTNERS GPE V-B LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Weyrich, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à douze (12) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de trois cent euros (EUR 300,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social;

o. ADVENT PARTNERS III LIMITED PARTNERSHIP, un limited partnership organisé selon les lois de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au C/O ADVENT INTERNATIONAL CORPORATION, 75 State Street, 29th Floor, Boston MA 02109, Etats Unis d'Amérique, dûment représenté par Madame Nadia Weyrich, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Boston le 28 novembre 2006, déclare souscrire à cinquante huit (58) nouvelles parts sociales, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), chacune, pour le montant global de mille quatre cent cinquante euros (EUR 1.450,-), devant être entièrement libéré par un apport en numéraire et alloué intégralement au capital social.

Ces nouvelles parts sociales ont été libérées en nature et en numéraire de telle sorte que le montant de deux cent dix sept mille six cent vingt-cinq euros (EUR 217.625,-) est maintenant à la disposition de la Société, dont la preuve a été donnée au notaire lequel le constate expressément.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les décisions prises, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux cent trente mille cent vingt-cinq euros (EUR 230.125,-) représentée par neuf mille deux cent cinq (9.205) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque action donne le droit à un vote lors des assemblées générales et extraordinaires des actionnaires.»

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ quatre mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la comparante, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Weyrich, H. Hellinckx.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 4 décembre 2006, vol. 909, fol. 22, case 1. — Reçu 2.176,25 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 29 décembre 2006.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007012692/239/310.

(070003876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### **Building Project Consulting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8399 Windhof, 9, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 83.805.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhof, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012391/1970/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA00952. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

#### **Lucas Frères SCI, Société Civile Immobilière.**

Siège social: Redange-sur-Attert,

R.C.S. Luxembourg E 3.275.

#### STATUTS

L'an deux mille six, le 30 novembre

- 1) M. De Jesus Antonio José, né le 15 avril 1970, demeurant à Tuntange, associé
- 2) M. Lucas De Jesus Paulo Manuel, né le 20 mai 1972, demeurant à Schweich, associé
- 3) M. Garganta Lucas Alberto, né le 24 novembre 1975, demeurant à Beckerich, associé déclarent constituer une société civile immobilière.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société est une société civile immobilière. Elle a pour objet l'acquisition et la mise en valeur d'un ou plusieurs immeubles. Son activité se limite à la seule gestion de patrimoine à l'exclusion de toute activité commerciale.

**Art. 2.** La société prend la dénomination de LUCAS FRERES SCI

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée de trente ans. Elle pourra être prorogée à l'échéance de la durée initiale pour une nouvelle durée à déterminer par la simple volonté des associés. Elle pourra être dissoute anticipativement par décision des associés pour des motifs graves.

**Art. 4.** Le siège social est à Rédange sur attert. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg à l'exclusion de l'étranger et ce par simple décision du conseil d'administration

**Art. 5.** Le capital social entièrement libéré est fixé à 900 (neuf cent) euros, divisés en 90 parts de dix euros chacune. Ces parts sont attribués comme suit:

- 1) à M. De Jesus Antonio José, préqualifié, 30 parts
- 2) à M. Lucas De Jesus Paulo Manuel, préqualifié, 30 parts
- 3) à M. Garganta Lucas Alberto, préqualifié, 30à parts

**Art. 6.** La cession des parts s'opérera par acte authentique ou par acte sous seing privé, en observant l'article 1690 du Code Civil. Les parts sont librement cessibles entre les associés. Elles peuvent être cédées à des tiers non-associés décidant à l'unanimité. Les associés fondateurs ont un droit de préemption pour l'acquisition des parts.

**Art. 7.** La société ne sera pas dissoute par le décès de un ou de plusieurs associés, mais continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés. L'interdiction, la faillite, la liquidation judiciaire ou la déconfiture d'un ou de plusieurs associés ne mettra pas fin à la société, qui continuera entre les autres associés, à l'exclusion du ou des associés en état d'interdiction, de faillite, de liquidation judiciaire ou de déconfiture. Les copropriétaires indivis sont tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris par les autres associés. Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelque main qu'elle passe. La propriété d'une part comporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prises par l'assemblée générale.

**Art. 8.** Chaque part donne droit dans la propriété de l'actif social et dans les répartitions des bénéfices à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes.

**Art. 9.** Dans leurs rapports entre eux vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion des parts qu'il possède.

**Art. 10.** La société est administrée par un ou plusieurs administrateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés à une majorité des voix. Une part donne droit à une voix; L'assemblée détermine les pouvoirs du ou des gérants.

**Art. 11.** Les associés se réunissent chaque année en assemblée générale. Le jour, l'heure et le lieu de l'assemblée et l'ordre du jour sont indiqués dans les avis de convocation que le ou les administrateurs adressent aux associés.

**Art. 12.** L'exercice social cadre avec l'année civile

**Art. 13.** L'assemblée générale entend le rapport du ou des administrateurs sur les affaires sociales, approuve les comptes, délibère sur les points portés à l'ordre du jour.

**Art. 14.** La liquidation de la société se fera par les soins du ou des administrateurs.

Fait à Rédange sur atert, le 30 novembre 2006.

M. J. A. De Jesus / M. L. P. M. De Jesus / M. L. A. Garganta.

Référence de publication: 2007012774/7227/51.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03158. - Reçu 166 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Big Apple S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3360 Leudelange, 49, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 58.350.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012278/578/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01134. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Ipsilux Immobilière, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 48.911.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012202/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02257. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Eurocity S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 80.476.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012200/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02247. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**N.E.I. (New European Invest), Société Anonyme.**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.  
R.C.S. Luxembourg B 57.259.

Mr. David de Marco, Alain Lam et Riccardo Moraldi ont démissionné de leur fonction d'administrateur avec effet au 5 décembre 2006.

Il résulte d'une lettre en date du 16 août 2006 que CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l. a démissionné de son mandat de Commissaire aux Comptes.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 décembre 2006.

*Pour extrait conforme*

Signature

Référence de publication: 2007010401/799/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00411. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070001531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2007.

---

**European Broker S.A. Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.701.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007011194/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 2007, réf. LSO-CA00140. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Amana II, Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 83.146.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012192/768/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2007, réf. LSO-CA00559. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070003592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Ochun International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 90.532.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société OCHUN INTERNATIONAL S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 19 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 127 du 7 février 2003, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième jeudi du mois de mai à 15.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 4. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 3 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012720/5770/54.

(070003796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**C.E.C.R.H. International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 101.655.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2006.

Signature.

Référence de publication: 2007012155/717/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01382. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Villa Remacum S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 106.622.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012181/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02325. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Peluquero S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 84, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 101.031.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007012159/7228/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, réf. LSO-CA03179. - Reçu 91 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070004076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**H.P.A. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.  
R.C.S. Luxembourg B 112.677.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007012168/43/12.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, réf. LSO-CA01421. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Elementae S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 102.278.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2006.



Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

Signature

Référence de publication: 2007012179/592/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, réf. LSO-CA02275. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070003663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**Cleveland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 72.965.

L'an deux mille six, le vingt décembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société CLEVELAND S.A., établie et ayant son siège social à Luxembourg, 1, allée Scheffer, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, alors de résidence à Remich en date du 13 décembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 97 du 28 janvier 2000, dont les statuts n'ont jamais été modifiés depuis.

L'assemblée est présidée par Madame Nathalie Mager, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Serge Marion, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Helena Di Vito, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

La présidente déclare et requiert le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence, ainsi que les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarant par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Changement de la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire.
- 2) Modification subséquente des statuts.
- 3) Divers.

IV. Que la présente assemblée représentant la totalité du capital social est régulièrement constituée et pourra valablement délibérer suivant l'ordre du jour.

Après avoir discuté de ces motifs et après avoir dûment délibéré, l'assemblée, à l'unanimité, décide des résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée générale décide de changer la date statutaire pour la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra dorénavant le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide par conséquence de modifier l'article 6 alinéa 1, phrase 1 des statuts de la Société afin de leur donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. alinéa 1, phrase 1.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de mai à 10.00 heures et pour la première fois en 2007.»

Tous les frais et honoraires dus en vertu des présentes et évalués à cinq cents euros (500,- EUR) sont à charge de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, S. Marion, H. Di Vito, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 27 décembre 2006, vol. 471, fol. 49, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 10 janvier 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007012718/5770/54.

(070003801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

**PKP Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 123.145.

—  
STATUTES

In the year two thousand six, the twenty-second of December,  
Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

1. The Company LWM HOLDINGS I CORP., with registered office in Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, Republic of Panama,  
duly represented by Mrs Martine Kapp, employée privée, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy delivered in Luxembourg on December 19th, 2006,
2. Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,
3. Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4 of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

The prenamed proxy, after having been signed ne varietur by all the appearing parties and the notary executing, remains annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a joint stock company which they intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** Between the above-mentioned persons and all those that might become owners of the shares created hereafter, a joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of PKP HOLDING.

**Art. 2.** The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) divided into ten thousand (10,000) shares with a par value of three euro ten cent (EUR 3,10.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company.

**Art. 12.** Towards third parties the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Friday of the month of May, at 4.00 p.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

#### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

#### *Subscription and payment*

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

Subscriber	Number of shares subscribed	Amount subscribed to and paid-up in (EUR)
1) LWM HOLDINGS I CORP., prenamed .....	9,998	30,993.80
2) Mr Jos Hemmer, prenamed .....	1	3.10
3) Mr Eric Leclerc, prenamed .....	1	3.10
Total: .....	10,000	31,000.-

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

#### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

#### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand five hundred euro (EUR 2,500.-).

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, acting in the hereabove stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

#### *First resolution*

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

- Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4th of April 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

- Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10th of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Mr Eric Leclerc, prenamed, has been elected as chairman of the board of directors by the extraordinary general meeting.

#### *Second resolution*

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

#### *Third resolution*

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing persons, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, said persons appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, République de Panama,

ici représentée par Madame Martine Kapp, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 19 décembre 2006,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

La précitée procuration, signée ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

#### **Dénomination - Siege - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaire des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de PKP HOLDING.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre

manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par dix mille actions (10.000) actions d'une valeur nominale de trois euros dix cent (3,10 EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

#### **Administration - Surveillance**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

#### *Assemblée Générale*

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai à 16.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social.

**Art. 17.** Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

#### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 18.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

**Art. 19.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propiété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### **Disposition générale**

**Art. 21.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

#### *Souscription et paiement*

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

Souscripteurs	Nombre d'actions souscrites	Montant souscrit et libéré en (EUR)
1) La société LWM HOLDINGS I CORP., prénommée . . . . .	9.998	30.993,80
2) M. Jos Hemmer, prénommé . . . . .	1	3,10
3) M. Eric Leclerc, prénommé . . . . .	1	3,10
Total: . . . . .	10.000	31.000,-

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

#### *Constatations*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Frais*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille cinq cents euros (2.500,- EUR).

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

1. Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

2. Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

3. Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur Eric Leclerc, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:  
- Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

*Troisième résolution*

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite aux personnes comparantes qui ont requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, les personnes comparantes ont signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: M. Kapp, J. Hemmer, E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 décembre 2006, vol. 538, fol. 23, case 2. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur (signé): G. Schlink.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Grevenmacher, le 3 janvier 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007012769/213/355.

(070004113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2007.

---

**Cleo International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 18, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 70.383.

Le bilan au 30 juin 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2007011908/5223/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2007, réf. LSO-CA01092. - Reçu 103 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070002755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2007.

---